



Août 2019

N° 2019 – 13

Pression médiatique estivale

L'intérêt des Médias pour la pollution portuaire s'est encore accru en juillet et août. Nous essayons de répondre à leurs demandes dans la mesure du possible.

Après Libération du 4 juillet qui a consacré un dossier complet « *La vie des Niçois noircie par les Ferries* », ce sont Fr3, Libération à nouveau, La Provence, M6, BFM TV, RTL, RMC qui nous ont sollicités.

Nous remercions les adhérents qui ont contribué à ces interviews, en particulier Jean-Jacques Bernadac, Corinne Joffre, Monique et Dirk Muhlke, Elisabeth Raoul, Jean-Jacques Rinaldi, Francine Tagliaferro, Les adhérents interrogés par les journalistes devant les caméras ont repris avec conviction les revendications principales de l'ANQAEV :

- *Que dès l'approche de Nice, en zone portuaire/navigation où les navires sont pris en charge par les pilotes du port de Nice, passage obligatoire au diesel marin le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre... Ce diesel marin émet 100 fois plus de soufre que le diesel des véhicules terrestres. Mais c'est un progrès par rapport au 1,5% utilisé par les ferries et au futur 0,5% qui sera obligatoire sur les mers et océans au 1er janvier 2020. En attendant la création d'une zone maritime à émission de soufre contrôlée en Méditerranée, ou le long des côtes européennes, ou le long des côtes nationales françaises... C'est une demande d'alignement sur la législation des mers nordiques européennes, Manche, Mer du Nord, Baltique.
Une avancée, depuis l'été 2018, lorsque qu'un pic de canicule ou de pollution est prévu, les navires entrent, stationnent et manœuvrent à Nice et dans la zone portuaire au diesel marin à 0,1%. C'est un progrès... Il faudrait que cette solution soit constante au lieu d'être réservée aux situations extrêmes.*
- *Alimentation électrique à quai, vu qu'il suffit de 3 à 5 minutes pour le branchement, même pour une escale de deux heures avec un branchement électrique, c'est 1h3/4 sans émanations toxiques de fioul. Plusieurs ports italiens lancent l'électrification de leurs quais, Gênes, La Spezia, Tarente et, aussi Marseille en France. Le Président de la Métropole Toulonnaise le promet.
Le maire et Président de la Métropole de Nice Côte d'Azur lance une étude de faisabilité de l'alimentation des quais par générateurs alimentés au Gaz Naturel Liquéfié reprenant l'expérience menée par la Méridionale à Ajaccio en septembre 2018.*
- *Mouvements de ferries limités afin de ne pas congestionner le quartier (rue Arson ...)*
- *Alimentation électrique à quai pour tous les navires, cargos, cimentiers, navires de croisière de taille modérée et à terme, des paquebots, pourquoi pas, mais de taille humaine et utilisant le Gaz Naturel Liquéfié, quasiment non polluant.*
- *En été 2019, les riverains ont noté une diminution des rotations des ferries à destination de la Corse, par rapport à 2018, ce qui les satisfait, sauf les horaires (embarquement à 7h00 ou à 23h00), d'autant plus que les embarquements débutent 2h30 à 3h00 à l'avance.*
- *Pour le port, à l'Ouest nous attendons les résultats de l'étude de faisabilité.*

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie

Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE

www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@angaev.fr



Pollution aérienne en provenance des navires : réponses des Politiques

En juin, le Président de la Métropole et maire de Nice, C. Estrosi a entériné la limitation à 0,1 % de soufre pour le diesel utilisable pendant les pics de pollution lors des alertes canicule, il a repris cette mesure lors de l'annonce de la charte de « **Pour un port de Nice toujours plus propre** », (Nice Port propre) le 1^{er} août.

Le 23 Juillet, en présence de JP. Savarino président de la CCI, D. Lisnard, maire de Cannes, a signé une charte avec la Norwegian Cruise qui s'étendra à toutes les compagnies de croisière dont les paquebots doivent faire escale dans les ports, eaux territoriales de Cannes et des îles Lérins à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette charte impose l'utilisation obligatoire du diesel marin le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre.



Le 30 juillet, le Président de la Métropole niçoise a invité la Presse et les acteurs du port à l'inauguration d'une borne d'alimentation électrique située quai de la Douane et destinée à deux yachts de grande taille. Il propose une étude de faisabilité d'alimentation électrique à quai par un groupe électrogène alimenté par du Gaz Naturel Liquéfié ou de l'hydrogène.

La charte de Nice Port propre inclut l'étude de faisabilité du branchement électrique des Ferries de la Corsica, un rendez-vous avec son Président Pierre Mattei étant prévu avant fin août. Elle prévoit également l'installation de 25 capteurs destinés à mesurer la qualité de l'air, les éventuelles pollutions et les nuisances sonores. Ces capteurs sont situés sur le port et chez des particuliers.

Nos actions

Après trois années fertiles d'abord en confrontations, puis en échanges fructueux avec les acteurs institutionnels - l'Etat (la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Capitainerie du port de Nice), les services de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (service des ports d'Azur, service de l'environnement) et les armateurs, trois années où nous avons agi sur le plan médiatique, trois années de rapports denses et argumentés destinés aux acteurs institutionnels, nous avons grandement favorisé la prise de conscience des décideurs en ce qui concerne les pollutions en provenance des navires et de la nécessité de les réduire, voire de les supprimer.

Votre participation, vos remarques, et maintenant vos interventions dans les médias permettent à l'association de vivre et, surtout, de peser sur les décisions de La Métropole, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, les armateurs et autres décideurs économiques.

Bien amicalement.

Daniel Moatti
Président de l'ANQAEV

Gérard Bonnes
Secrétaire Général

Pierre Colt
Trésorier

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
www.angaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@angaev.fr